



**VILLE DE HOUILLES**  
**COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**SÉANCE DU 17 OCTOBRE 2019**

Le 17 octobre 2019, à 20h33, le Conseil municipal de la Commune de Houilles s'est réuni en séance publique, dans la salle Schœlcher en Mairie, sous la présidence de Monsieur Alexandre JOLY, Maire de Houilles, Vice-Président du Conseil départemental des Yvelines (convocation distribuée le 11 octobre 2019, affichage effectué le 11 octobre 2019).

**Présents :**

M. Alexandre JOLY, M. Bernard DUCLOS, M<sup>me</sup> Fleur RÜSTERHOLTZ, M. Patrick CADIOU, M<sup>me</sup> Ingrid CAVRET, M. Grégory LECLERC, M<sup>me</sup> Paule DANG, M. Christophe GOUT, M<sup>me</sup> Marie-Michèle HAMON, M. Jean-François SIROT, M. François HEURTEL, M<sup>me</sup> Alexandrine FERRAND, M. André SAUDEMONT, M<sup>me</sup> Marie-France BREGUET, M. Jean-Pierre GARNIER, M<sup>me</sup> Frédy BAILLY, M<sup>me</sup> Martine NAVE CUNHA, M<sup>me</sup> Monique DUFOURNY, M. Alain MOYON, M. Jean-Patrick WUERTZ, M<sup>me</sup> Chantal DUFAUX, M<sup>me</sup> Bertille HURARD, M. Romuald RUIZ, M. Cédric COLLET, M<sup>me</sup> Stéphanie GOMME, M. Jean-François MOURTOUX, M. Romain BERTRAND, M. Julien VIALAR, M. Jacques GRIMONT, M<sup>me</sup> Eliane BOSSELARD, M. Henri WODKA, M. Janick GIROUX, M<sup>me</sup> Monika BELALA, M. Guillaume HUGOT.

**Représentées par procuration :**

M<sup>me</sup> Anne-Sophie GOUTHIER.....par M<sup>me</sup> Ingrid CAVRET  
M<sup>me</sup> Anne-Sophie JACQUES.....par M. Romain BERTRAND  
M<sup>me</sup> Annick POUX.....par M<sup>me</sup> Monika BELALA

**Absentes :**

M<sup>me</sup> Laurence MADES  
M<sup>me</sup> Laurence LAMBLIN

**ARRIVÉE EN COURS DE SÉANCE : /**

**DÉPART EN COURS DE SÉANCE : /**

**SECRÉTAIRE DE SÉANCE :** (Article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales)

Les conseillers municipaux présents ont procédé à la nomination d'un secrétaire de séance pris au sein du Conseil municipal.

**M. Julien VIALAR** est désigné à l'**unanimité** par le Conseil municipal pour remplir ces fonctions.

## I- APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 26 SEPTEMBRE 2019

Le procès-verbal de la séance précédente est adopté à la **majorité** (32 voix pour ; 5 voix contre du groupe Houilles Ensemble).

## II- RELEVÉ DES DÉCISIONS PRISES PAR LE MAIRE

*(Article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales)*

**19/379** du 23 septembre 2019 - BATIMENTS - Signature du contrat concernant la fourniture de chaleur pour la Piscine municipale sise 40 rue du Président Kennedy à Houilles

**19/380** du 23 septembre 2019 - BATIMENTS - Signature du contrat concernant la fourniture de chaleur pour le groupe scolaire Réveil Matin sis 5 rue du Président Kennedy à Houilles

**19/381** du 23 septembre 2019 – BATIMENTS - Signature du contrat concernant la fourniture de chaleur pour le Gymnase Franco Brondani sis 5 rue du Président Kennedy à Houilles

**19/382** du 23 septembre 2019 – BATIMENTS - Signature du contrat concernant la fourniture de chaleur pour l'Hôtel de Ville sis 16 rue Gambetta à Houilles

**19/383** du 23 septembre 2019 – BATIMENTS - Signature du contrat concernant la fourniture de chaleur pour le bâtiment communal sis 8 rue Félix Toussaint à Houilles

**19/384** du 23 septembre 2019 – BATIMENTS - Signature du contrat concernant la fourniture de chaleur pour l'école F. Toussaint & J. Guesde sis rue Félix Toussaint à Houilles

**19/385** du 23 septembre 2019 – BATIMENTS - Signature du contrat concernant la fourniture de chaleur pour le bâtiment communal sis 18 bis rue Gambetta à **Houilles**

**19/386** du 23 septembre 2019 – BATIMENTS - Signature du contrat concernant la fourniture de chaleur pour le bâtiment communal sis 18 rue Gambetta à Houilles

**19/387** du 23 septembre 2019 – CULTURE - Signature d'un contrat d'engagement avec Communic'passion pour l'animation d'un atelier « cuisinons ensemble » organisé à la Médiathèque Jules Verne le 23 octobre 2019

**19/388** du 23 septembre 2019 – CULTURE - Signature d'un contrat d'engagement avec la société Environa pour l'animation d'un atelier « Do it yourself » pour les adultes, organisé à la Médiathèque le 19 octobre 2019

**19/389** du 23 septembre 2019 – CULTURE - Signature d'un contrat d'engagement avec Le Pinceau Mille-Pattes pour l'animation d'un atelier « Heure créative » organisé à la Médiathèque Jules Verne le 22 octobre 2019

**19/390** du 23 septembre 2019 – CULTURE - Signature d'un contrat d'engagement avec la société Quartier Japon pour l'animation d'un atelier « Jardinons c'est la saison » organisé à la Médiathèque le 12 octobre 2019

**19/391** du 23 septembre 2019 – CULTURE - Signature d'un contrat d'engagement avec « La Société française du livre » pour une matinée spéciale rentrée littéraire à la Médiathèque Jules Verne le 5 octobre 2019

**19/392** du 23 septembre 2019 – CULTURE - Règlement des défraiements liés au contrat d'exposition avec l'artiste plasticienne indépendante Morgane FOUREY dans le cadre de l'exposition «Rémanences»

**19/393** du 30 septembre 2019 – ADMINISTRATION GENERALE – Signature de la convention fixant les modalités techniques et financières de la réalisation de la mise sous pli de la propagande électorale des candidats à l'élection municipale des 15 et 22 mars 2020 dans la commune de Houilles

**19/394** du 30 septembre 2019 – CULTURE - Signature d'un contrat d'exposition avec Ninon DUHAMEL dans le cadre de l'exposition « A voix haute »

**19/395** du 30 septembre 2019 – CULTURE - Signature d'un contrat de cession avec l'association « Bloom » représentant l'artiste performeuse Esther SIRONNEAU dans le cadre de l'exposition « Rémanences »

**19/396** du 30 septembre 2019 – CULTURE - Signature d'un contrat de cession avec l'association « Du Goudron dans les Plumes » pour une représentation du spectacle « Autorisation de sortie »

**19/397** du 30 septembre 2019 – JEUNESSE – SPORTS ET VIE ASSOCIATIVE - Signature d'une convention de mise à disposition d'un équipement sportif à la Ville de Bezons

**19/398** du 30 septembre 2019 – JEUNESSE – SPORTS ET VIE ASSOCIATIVE - Signature d'une convention pour la réalisation d'un cocktail dinatoire pour la cérémonie des bacheliers avec l'Association « Les Fourneaux de Marthe et Matthieu »

**19/399** du 30 septembre 2019 – JEUNESSE – SPORTS ET VIE ASSOCIATIVE - Signature d'une convention pour la réalisation d'une session de formation de Prévention et de Secours Civiques de niveau 1, en direction des jeunes oivillois, avec l'UNION DEPARTEMENTALE DES SAPEURS POMPIERS DES YVELINES

**19/400** du 30 septembre 2019 – JEUNESSE – SPORTS ET VIE ASSOCIATIVE - Conclusion d'une convention de mise à disposition d'un équipement sportif par le SDIS 78

**19/401** du 30 septembre 2019 – CULTURE - Signature d'une convention d'occupation du domaine public précaire, temporaire et révocable avec la S.A.R.L. « Multi Amusement PROOST (MAP) »

**19/402** du 7 octobre 2019 – ADMINISTRATION GENERALE - Signature d'une convention d'occupation d'un emplacement au sein du marché couvert municipal - Association AVENIR APEI

**19/403** du 7 octobre 2019 – BATIMENTS - Signature du marché n°2019.34 relatif à la création d'une nouvelle structure sur le groupe scolaire Buisson-Bréjeat-Kergomard

**19/404** du 7 octobre 2019 – BATIMENTS - Dépôt d'une demande d'autorisation de construire, d'aménager ou de modifier un établissement recevant du public (ERP) pour le changement de destination et l'aménagement de locaux associatifs sis 13 rue de Crimée à Houilles

**19/405** du 7 octobre 2019 – BATIMENTS - Dépôt d'une demande d'autorisation de construire, d'aménager ou de modifier un établissement recevant du public (ERP) pour l'installation d'un équipement d'alarme incendie du Parc de rabattement de la Gare à Houilles

**19/406** du 7 octobre 2019 – CULTURE - Engagement de 4 musiciens pour un « Bœuf musical » le 9 octobre 2019 à 20h30 au Triplex

**19/407** du 7 octobre 2019 – JEUNESSE – SPORTS ET VIE ASSOCIATIVE - Signature d'une convention de mise à disposition de locaux communaux à l'UNOVA, L'OMS et le HVC HB

**19/408** du 7 octobre 2019 – URBANISME - Foncier – Bornage d'une parcelle communale sise 16 rue Nouvelle

\*\*\*\*\*

### **III- QUESTIONS SOUMISES À L'APPROBATION DU CONSEIL MUNICIPAL**

**19/409 ADMINISTRATION GÉNÉRALE – Présentation du Rapport d'Activité du Syndicat SIVOM – Année 2018**

Après présentation du rapport par M. Saudemont, et en l'absence d'intervention, le Conseil municipal **prend acte** du Rapport d'Activité du Syndicat SIVOM pour l'année 2018.

**19/410 ADMINISTRATION GÉNÉRALE – Adhésion de la Communauté d'Agglomération de Saint Germain Boucles de Seine pour les Communes de Maisons-Laffitte et Le Port-Marly au Syndicat SITRU – Modification des statuts du Syndicat SITRU**

Après présentation du rapport par M. Sirot, et en l'absence d'intervention, le Conseil municipal approuve à l'**unanimité** l'adhésion de la CASGBS pour le compte des Communes de de Maisons-Laffitte et Le Port-Marly au Syndicat et par conséquent les statuts modifiés du SITRU.

**19/411 ADMINISTRATION GÉNÉRALE – Ré-adhésion à l'Association Plaine d'Avenir 78 & Désignation d'un représentant**

Après présentation du rapport par M. Cadiou et interventions de M. Wodka, de M<sup>me</sup> Belala, de M. Giroux, de M. Cadiou, de M<sup>me</sup> Bréguet et de M. Le Maire, le Conseil municipal approuve à l'**unanimité des votants (31 voix pour ; 6 du groupe Houilles Ensemble ne prennent pas part)** la ré-adhésion à « Plaine d'Avenir 78 » et la désignation de M<sup>me</sup> Bréguet en en qualité de représentant de la Ville.

#### **19/412 ADMINISTRATION GÉNÉRALE – Election de représentants au Conseil d'administration du Collège Lamartine, structure de plus de 600 élèves**

Après présentation du rapport par M<sup>me</sup> Rusterholtz et interventions de M. Wodka et de M<sup>me</sup> Belala, le Conseil municipal déclare à l'**unanimité des votants (31 voix pour ; 6 du groupe Houilles Ensemble ne prennent pas part)** M. Bertrand et M<sup>me</sup> Bréguet, représentants de la Ville au sein du Conseil d'administration.

#### **ADMINISTRATION GÉNÉRALE – Conditions financières des mises à disposition de salles communales aux candidats déclarés en période électorale**

Monsieur le Maire a informé l'Assemblée du retrait de ce point de l'ordre du jour. Interventions de M<sup>me</sup> Belala, de M. Hugot, de M. Cadiou et de M. le Maire.

#### **19/413 BATIMENT – Approbation du projet de démolition-reconstruction du bâtiment sis 8 rue Félix Toussaint en vue de l'accueil d'une maison médicale**

Après présentation du rapport par M. Duclos et interventions de M<sup>me</sup> Belala, de M. Wodka et de M. Le Maire, le Conseil municipal approuve à l'**unanimité** le projet de démolition-reconstruction du bâtiment sis 8 rue Félix Toussaint en vue de l'accueil d'une maison médicale.

\*\*\*\*\*

### **IV. QUESTIONS ORALES**

*Le texte des questions, transmis par l'Elu, est retranscrit in extenso sans modification ni correction.*

#### **IV.1 – Question orale posée par Madame Monika BELALA - Groupe Houilles Ensemble : Projet de création d'un centre de santé**

Monsieur le Maire,

Nous avons appris l'an dernier le souhait de la ville de créer un centre de santé sur le territoire de notre commune.

Nous vous avons d'ailleurs interrogé à ce sujet lors du CM du 22 novembre 2018.

Vous nous aviez répondu à ce moment-là que, préoccupée depuis plusieurs années par les départs en retraite de professionnels de santé (40% des médecins pratiquant à Houilles ont plus de 55 ans), notamment de médecins généralistes sans perspective de reprise de leur cabinet, la ville avait en effet établi dès 2015 des relations avec certains professionnels de santé afin de préparer l'avenir concernant l'offre de santé dans notre commune et qu'elle avait également mis en place une collaboration avec l'Agence Régionale de Santé (ARS) ainsi qu'avec l'Union Régionale des Professionnels de Santé (URPS) afin d'avoir un diagnostic précis de l'offre de santé sur Houilles.

Vous aviez également indiqué que l'adaptabilité des anciens locaux des services techniques situés rue Félix Toussaint était à l'étude afin d'y créer un centre de santé (site en centre-ville, utilisation des 2<sup>ème</sup> et 3<sup>ème</sup> étage, soit environ 260 m<sup>2</sup>, avec ascenseur, accessibilité et sorties de secours).

L'objectif étant de regrouper dans ce futur espace, différentes professions médicales (médecins généralistes, spécialistes, dentistes, infirmiers, podologues, kinésithérapeutes, orthophonistes) et de rendre le projet attractif pour de nouveaux et jeunes médecins.

Enfin, concernant le financement, vous nous indiquiez que les travaux de transformation des anciens locaux des services techniques pourraient être largement subventionnés par les organismes compétents de la ville.

Le supplément de l'Ovillois paru fin 2018 ("bilan de mi-mandat") confirmait l'étude de la transformation des locaux existant pour une ouverture du centre de santé début 2020 et en février cette année, le budget primitif 2019 prévoyait une enveloppe de 200.000 euros pour la réalisation du centre de santé.

Quelques mois plus tard, nous apprenions via le relevé des décisions du maire transmis pour le Conseil Municipal du 23 mai 2019 que vous aviez fait une demande de subvention auprès du Conseil départemental des Yvelines, dans le cadre de l'appel à projets de soutien départemental aux maisons médicales, et qu'il avait été décidé de réaliser le projet de centre santé sous maîtrise d'ouvrage communale (cf. décision du maire 19/142, en date du 15 avril 2019).

Le projet de création d'un centre de santé revient ce soir sur la table du conseil municipal au travers d'une délibération figurant à l'ordre du jour.

Nous apprenons donc aujourd'hui que finalement le projet de transformer les locaux existants est abandonné et qu'il est prévu désormais de détruire le bâtiment 8 rue Félix Toussaint et de construire un nouveau bâtiment au même endroit.

En effet, il est indiqué dans le rapport de présentation que : "les contraintes du bâtiment existant, les obligations de performance énergétique ainsi que le souhait de répondre de manière optimum aux besoins des professionnels de santé engendraient une réhabilitation très lourde sur la structure existante sans parvenir à apporter toutes les solutions optimales. C'est pourquoi la perspective d'une démolition/reconstruction d'un bâtiment neuf a été jugée plus pertinente. "

Le futur pôle médical serait situé aux 2ème et 3ème étages de la nouvelle construction.

Chaque niveau disposera d'une surface de 317m<sup>2</sup> dont 295m<sup>2</sup> de surface utile soit une surface totale de 634m<sup>2</sup>, dont 590m<sup>2</sup> de surface utile.

Le coût global de l'opération pour la maison de santé est estimé à 2 575 162 € HT avec un plan de financement comme suit : 1.400 000 euros financés par le département, 250.000 par l'Agence régionale de santé, et 925.163 euros de fonds propres.

Cette délibération amène différentes questions de notre part :

- Le projet n'étant désormais plus le même que prévu initialement (ouverture d'un espace santé dans un nouveau bâtiment plutôt que l'aménagement de locaux existants), qu'en est-il de la demande de subvention annoncée en avril 2019 ? Un nouveau dossier de demande de financement devra-t-il être constitué
- Concernant le financement, en avril 2019 toujours, vous indiquiez lors de la demande de subvention au département, avoir fait le choix de réaliser un centre de santé sous maîtrise d'ouvrage communale (la maison de santé est alors la propriété de la commune et non du département). Ce choix est-il maintenu ? Et est-ce que cela n'implique pas dans ce cas que l'aide du département n'est en fait qu'une avance remboursable ?
- Le coût prévisionnel des travaux de 2 543 563 € HT annoncé dans la délibération est proratisé. Quel est donc le coût prévisionnel total de l'opération de démolition et reconstruction de l'immeuble situé au 8 rue Félix Toussaint ?
- Quand aura lieu l'appel à projet pour la construction du nouvel immeuble ? Quelle est l'utilisation prévue pour le rez-de-chaussée et le 1er étage, les professionnels de santé s'installant eux aux 2ème et 3ème étage d'un bâtiment qui aura donc au plus sauf erreur 3 étages soit donc 4 niveaux ? (Le plan prévisionnel du futur immeuble n'est en effet pas joint à la délibération).
- Quel est le calendrier prévisionnel de réalisation ?
- Qu'en est-il des professionnels de santé qui s'installeraient dans ce futur centre de santé ? Combien seraient-ils ? Sont-ils à ce jour déjà tous identifiés ? Y travailleront-ils à temps complet ou à temps partiel ? Il était également question d'attirer de nouveaux médecins, dont de jeunes médecins. Quelles sont les perspectives à ce niveau ?
- Quel est le conventionnement prévu, le sujet de la sectorisation étant un point très sensible ?
- Quand est prévue la phase de concertation avec les Ovillois pour leur présenter le projet et recueillir leurs avis ?

En vous remerciant par avance de vos réponses.

## **Réponse de Monsieur le Maire :**

Madame,

Je vous remercie pour cette question qui a le mérite de rappeler notre initiative et l'ensemble de nos démarches en la matière. D'ailleurs, la longueur de votre question qui n'est pas pour le moins synthétique le rappelle. Je vais répondre précisément à chacune de vos interrogations, tout comme je viens de le faire lors de cette séance du Conseil municipal.

- Cette délibération acte la nouvelle hypothèse retenue pour la réalisation de ce programme. Par conséquent, elle débouchera sur une nouvelle décision municipale, sollicitant les cofinancements, qui annulera et remplacera la précédente demande,
- Le projet actualisé reste sous maîtrise d'ouvrage communale et non, l'aide du Département n'est pas une avance remboursable mais bel et bien une subvention, qui avec ce nouveau projet devrait passer de 1 200 000 € à 1 400 000 € HT ;
- Le coût prévisionnel total de l'opération sur l'ensemble du bâtiment est de 5 070 000 € HT ;
- S'agissant de l'utilisation du rez-de-chaussée et du 1<sup>er</sup> étage, c'est une opportunité de destiner ces espaces aux services municipaux et de rester ouvert sur des destinations potentielles, utiles au service des Ovillois (une belle opportunité de mutualisation des coûts, en une seule opération, de rationalisation du patrimoine communal et de modernisation du centre-ville) ;
- Le calendrier prévisionnel de réalisation est le suivant :
  - Phase Avant-projet sommaire / Avant-projet définitif : octobre 2019 à janvier 2020
  - Phase Dossier consultation entreprises / Permis de construire : février 2020 à mai 2020
  - Consultation : juin 2020 à septembre 2020
  - Travaux : octobre 2020 à janvier 2022
- Par « appel à projet », j'imagine que vous faites référence à l'appel d'offres, dont je viens de vous préciser la planification. L'utilisation du rez-de-chaussée et du 1<sup>er</sup> étage sera étudiée en temps voulu, l'urgence du moment étant de réaliser le projet médical attendu, tout en saisissant l'occasion pour mutualiser les coûts de ce chantier et rationaliser le patrimoine communal, j'y reviendrai à la fin de ma réponse. Dans sa conception, le projet veillera à permettre l'implantation ou la réimplantation de services utiles aux Ovillois dans de bonnes conditions fonctionnelles et d'accessibilité.
- Pour votre sixième question portant sur les professionnels de santé, notre Ville a procédé en plusieurs étapes afin de mettre en œuvre le partenariat et la concertation nécessaires à la réussite de notre projet :
  - Un travail avec l'Union Régionale des Professionnels de Santé (URPS) qui a permis de réaliser un diagnostic sur le territoire de notre commune : des médecins qui vieillissent, des jeunes générations qui ne suffisent pas à assurer le renouvellement, des spécialités plus touchées que d'autres (médecine générale, ophtalmologie, gynécologie-obstétrique), d'autres types de pénuries : dentistes, kiné, orthophonistes, une répartition hétérogène sur le territoire, une demande de soins en augmentation et plus exigeante.
  - Plusieurs rencontres ont eu lieu auxquelles ont été invités tous les professionnels de santé de Houilles.
  - La recherche par notre collectivité de diverses possibilités d'installation dans les différents quartiers de la Commune, d'où un partenariat avec un bailleur situé rue de Stalingrad pour une deuxième médicale dans notre Ville.
  - Un engagement des professionnels de santé qui étaient intéressés par le fait d'intégrer le pôle santé « Toussaint ».

Les modalités précises de fonctionnement de la structure ne sont pas complètement définies aujourd'hui, et le seront en accord avec les professionnels de santé. Respectant le cahier des charges d'un pôle médical, ce projet de santé pourra être simple au démarrage et s'étoffer au fur et à mesure du temps et de l'expérience acquise au sein de la structure.

La composition de l'équipe médicale souhaitée au démarrage, à minima, est de :

- 4 médecins généralistes dont au moins un médecin étant maître de stage, pouvant accueillir des internes et des externes,
- Des cabinets seront réservés pour l'installation de nouveaux médecins généralistes,
- 3 spécialistes : gynécologue, pédiatre, ophtalmologue, dont on constate le déficit sur la Commune,
- Accueil éventuel d'autres professions de santé de manière pérenne ou ponctuelle,
- D'autres professionnels de santé tels que kinésithérapeutes, infirmiers, notamment.

Un groupe de médecins de Houilles, déjà constitué en groupement professionnel, a été retenu. Il s'agit de :

- 2 médecins généralistes
- 2 médecins généralistes maîtres de stage
- Un cabinet d'infirmiers
- Un kinésithérapeute

Des rencontres régulières avec ce groupement de professionnels permettra de tenir compte du cahier des charges que ces derniers ont élaboré afin d'adapter au mieux les locaux à leurs besoins professionnels.

L'accueil, à terme, de nouveaux médecins, est un objectif majeur de ce projet. Il est naturellement trop tôt, compte tenu du planning prévisionnel de construction, pour publier des annonces, mais ce sera fait si nécessaire.

Outre la réservation de cabinets laissés libres qui leur seraient dédiés, plusieurs aspects du projet sont de nature à favoriser l'attractivité pour de nouveaux généralistes. La maîtrise d'ouvrage municipale permettra de proposer des loyers maîtrisés et attractifs tant pour des professionnels en activité que pour de nouveaux médecins. L'accueil d'au moins un médecin généraliste maître de stage constitue une opportunité de « fidéliser » la patientèle de Houilles et inviter à choisir notre Ville pour s'installer, en particulier dans un bâtiment totalement neuf et accessible à loyer maîtrisé en centre-ville.

Parallèlement, d'autres projets sont en cours afin de compléter cette démarche, notamment rue de Stalingrad où d'autres professionnels de santé pourront être accueillis dans des locaux appartenant à un bailleur social.

A propos de la concertation, je vous ai exposé dans quelle mesure elle a été menée, dans la durée, avec les principaux acteurs concernés qui sont les professionnels de santé oivillois eux-mêmes, et elle se poursuivra avec ceux ayant formulé le choix de s'installer dans ce nouvel espace.

Les Oivillois connaissent la localisation et la nature du projet depuis déjà un certain temps, notamment à travers le « bilan d'étape » que vous évoquez, mais aussi parce que le projet a été évoqué en Conseil municipal et surtout lors des dernières réunions de quartiers au cours desquelles l'initiative municipale de cet équipement a toujours été très favorablement appréciée.

Si, comme les Oivillois, vous attendez cette réalisation avec impatience, les principaux intéressés ayant été concertés, il est temps de passer à une action concrète pour espérer tenir le planning que je vous ai présenté.

Pour finir, j'aimerais rappeler que ce projet s'inscrit dans la logique de notre action municipale. Il n'était pas inscrit parmi nos « engagements de campagne » que vous évoquez dans votre question suivante. Pourtant, nous avons su observer l'évolution de la Commune en matière d'accès aux soins, et adapter nos priorités à celles des Oivillois.

L'objet de la délibération de ce jour n'est pas de lancer un nouveau projet médical mais d'en adapter le scénario de réalisation, passant d'une réhabilitation lourde à la création d'un équipement neuf, à coût quasiment constant pour les deux étages dédiés à ce centre de santé.

Vous n'êtes pas sans savoir, si vous observez le budget annuel d'investissement, combien l'entretien du patrimoine communal ancien est coûteux.

Outre la satisfaction d'un besoin capital pour les Oivillois, ce projet est l'occasion d'une gestion active de notre patrimoine : les 4 étages bâtis seront désormais totalement accessibles, aux dernières normes à tout point de vue, y compris en matière de performance énergétique.

A assiette financière comparable, comment ne pas se saisir de cette opportunité de moderniser notre patrimoine et notre centre-ville ?

## **IV.2 – Question orale posée par Madame Monika BELALA - Groupe Houilles Ensemble : Projet de création d'une salle polyvalente et de salles de cinéma**

Monsieur le Maire,

La création d'une salle polyvalente et de salles de cinéma faisait partie de vos engagements de campagne en 2014. Vous avez régulièrement durant ce mandat confirmé vos intentions de réaliser ces projets dans les anciens locaux des ateliers municipaux et lors de la présentation du budget primitif 2019 figurait la somme de 200.000 euros pour le concours d'architectes pour la salle polyvalente.

Pouvez-vous nous dire où en sont aujourd'hui ces projets ?

Vous avez en effet annoncé que c'est l'espace appelé "le Dôme" qui devrait être transformé en salle polyvalente. Où en est l'étude de la faisabilité d'une telle transformation et pour quel coût prévisionnel ? Quelles en seraient ses utilisations (organisation de spectacles, conférences, autres ?) Quelle en serait la capacité d'accueil sachant qu'une ville comme la nôtre serait en droit de se voir dotée d'un nouvel équipement culturel d'une capacité de 400 places minimum ? Quel serait le coût de fonctionnement d'une telle structure ?

Et qu'en est-il de la création des salles de cinéma ? Qui serait le partenaire de la ville ? Combien de salles devraient être créées ? Combien de spectateurs pourraient être accueillis ? Et quel serait en le coût prévisionnel (création ; fonctionnement) ?

Enfin, quand avez-vous prévu de lancer une phase de concertation avec les Ovillois ?

En vous remerciant par avance de vos réponses.

\*\*\*\*\*

### **Réponse de Monsieur le Maire :**

Madame,

La somme des 200 000 € a été positionnée au BP 2019 afin de permettre à la Direction des services techniques d'entamer le démarrage des pré-études. Ces dernières intègrent l'ensemble des diagnostics avant travaux et relevés divers, nécessaires à la rédaction d'un programme en cours de réalisation.

Ce programme doit permettre d'identifier et de répertorier tous les besoins nécessaires à la réalisation du projet. C'est aussi à partir de celui-ci que sera lancée une consultation permettant de retenir une maîtrise d'œuvre.

En période d'études, les services techniques ne sont pas encore en mesure de communiquer sur la capacité d'accueil de l'équipement ni sur le coût de fonctionnement de celui-ci. Mais je suis d'accord avec vous, il devra dépasser les 400 places.

L'analyse des coûts de fonctionnement de la future structure sera une des missions réalisées par le maître d'œuvre.

J'aimerais surtout revenir sur le fond de votre question et, plus largement, des 3 questions que vous posez ce soir et qui questionnent l'avancement des projets.

Tout d'abord, vous faites des références à nos « engagements de campagne » de 2014 et vous avez raison, car ils sont la feuille de route d'un mandat.

J'aurais trouvé élégant que, au moins une fois dans vos questions, il soit rappelé combien ce mandat a été historiquement perturbé par toutes les réformes nationales qui se sont succédées, et dont les impacts municipaux se sont, dans toutes les communes, ressentis et ce postérieurement à l'élaboration des programmes ; tout comme vient de le rappeler le Président de la Haute Chambre, lors du Congrès des Yvelines.

Je citerai, notamment, une réforme forcée de l'intercommunalité, dont les contours et les missions ont été redéfinis, ce qui, partout dans notre pays, a consommé un temps et une énergie aux élus et aux services, au détriment de l'avancement de leurs projets.

Il y a aussi, nous l'évoquons souvent, les réformes sur le logement qui se sont littéralement enchaînées : ALUR, Duflot, Egalité et Citoyenneté, ELAN... A chaque fois, de nouvelles règles à prendre en compte, les plus importantes étant cependant les 2 premières citées. Tant elles ont démultiplié nos obligations en matière de production de logements, sans se soucier de l'opinion des Ovillois, et démultipliant de fait le temps consacré à la protection de notre ville.

Bien entendu, je termine cette liste, non exhaustive, par les réformes financières que nous avons subies et que vous ne pouvez ignorer. Entre 2014 (année de l'élection de l'équipe et d'élaboration du programme que vous évoquez) et 2018, la commune a perdu près de 4 M€ de recettes annuelles par an, fruit de toutes réformes combinées, la plus impactante étant la réduction drastique des dotations de l'Etat. Je viens d'apprendre qu'il y aurait des baisses notamment sur les aides de la CPAM dédiées aux gardes des enfants.

Pour que chacun mesure ce chiffre, 4 M€, c'est l'équivalent de 10% des recettes prévues au budget de fonctionnement de 2018, ou encore plus parlant, l'équivalent de près d'un équipement public par an !

La conclusion est évidente : lorsque les ressources municipales sont drastiquement ponctionnées, la cadence des projets est nécessairement ralentie : aucun projet ne peut se lancer sans financement, à moins d'augmenter les impôts.

Au regard de ce contexte particulièrement perturbé, nous sommes fiers du bilan que nous avons publié en décembre dernier et qui a montré combien nous avons été capables de réaliser ou d'engager la très grande majorité de nos actions, et même d'engager certains qui n'étaient pas prévus, tel le centre de santé que nous venons d'évoquer et que nous avons lancé en priorité.

Pour revenir à ces deux projets que vous évoquez, là encore, nous pouvons être fiers, à ce stade, d'avoir fait le nécessaire pour les rendre possibles !

Tout d'abord, l'espace nécessaire, celui des anciens ateliers, a été libéré grâce à la réalisation du projet de nouveau Centre Technique Municipal, projet qui, comme beaucoup d'autres, a connu quelques ralentissements en raison notamment de la raréfaction des ressources financières.

Ensuite, comme vous le savez, nous avons récemment conduit, puis adopté en Conseil municipal, une modification du PLU afin de lever toute complication juridique que pourraient rencontrer ces projets de cinéma et de salle polyvalente. Vous ne pouvez l'ignorer.

Enfin, s'agissant du cinéma, vous connaissez le contexte puisque vous avez assisté à la dernière réunion publique, au cours de laquelle j'ai évoqué cette actualité : l'opérateur économique qui souhaitait initialement s'engager à nos côtés a été vendu.

Malgré ce contre-temps, je reste au contact d'opérateurs de la distribution cinématographique et le contexte n'a pas changé : aujourd'hui plus qu'hier, il y a un réel besoin de salles de projection de centre-ville, nécessaires à une large projection de films sur des périodes désormais bien plus courtes d'exploitation.

Ainsi, les distributeurs voient, comme nous, un intérêt majeur dans le site que nous avons à proposer, en plein centre-ville de Houilles.

Ces deux projets semblent bien trop importants pour les sacrifier à la précipitation.

Les études, en cours, devraient d'ailleurs nous préciser s'il est plus pertinent de travailler sur cet espace dans les bâtis existants à requalifier, ou bien, comme pour le centre médical, d'envisager des constructions neuves et dans quel volume.

Nous ne manquerons pas de vous en informer.

Une seule certitude à ce jour : ces projets doivent se faire et rien ne s'y oppose aujourd'hui ! Vous connaissez ma pugnacité et celle de mes collègues pour défendre cette Ville et ces projets.

\*\*\*\*\*

#### **IV.3 – Question orale posée par Madame Monika BELALA - Groupe Houilles Ensemble : Ouverture des jardins familiaux au public**

Monsieur le Maire,

Lors du conseil municipal du jeudi 27 juin 2019, nous avons voté pour l'acquisition d'un terrain situé à Houilles, rue du Général Koenig - rue Condorcet, d'une surface de 508 m<sup>2</sup> qui permettrait la réalisation d'un aménagement de proximité de type espaces verts.

Notre commune manque d'espaces verts accessibles à tous : ils ne représentent aujourd'hui que 5% des espaces verts au total, nous avons donc une très importante marge de progression. Lors des échanges qui ont eu lieu dans le cadre de l'examen de cette délibération et l'évocation des espaces verts existant, vous avez indiqué que les jardins familiaux, situés boulevard Jaurès, étaient accessibles chaque semaine aux Ovillois durant certains créneaux horaires, ce que nous avons contesté.

Il suffit pourtant d'aller sur le site internet de la ville, rubrique jardins familiaux pour le constater : pas de communication officielle sur ces créneaux d'ouverture. Voir à la page [www.ville-houilles.fr/jardins-familiaux](http://www.ville-houilles.fr/jardins-familiaux) .

Tout au plus y est-il indiqué "l'association en charge des jardins ne manquera pas de proposer aux Ovillois des portes ouvertes, des rencontres et des promenades dans les jardins". Et lorsque l'on se rend sur place, au 54-56 boulevard Jaurès, on ne trouve aucune information sur les horaires d'ouverture au public.

Pouvez-vous donc nous dire quand ces jardins sont-ils ouverts au public ?

Est-il par ailleurs possible d'avoir un bilan des événements organisés à ce jour par l'association Tourne Sol depuis l'inauguration des jardins en 2014, notamment les journées portes ouvertes ?

En vous remerciant par avance de vos réponses.

\*\*\*\*\*

### **Réponse de Monsieur le Maire :**

Madame,

Ma réponse ne sera pas différente de toutes mes interventions nombreuses et claires dans ce Conseil.

En effet, comme je vous en informais en Conseil municipal le 27 juin 2019, Monsieur Jean-Marc AYRAULT, ancien Premier Ministre, président de la Mission de la mémoire de l'esclavage des traites et de leurs abolitions, était présent dans notre commune le 3 juillet dernier pour une visite privée de la maison de Victor SCHOELCHER. Monsieur AYRAULT m'avait fait part de son souhait et de son intérêt, comme futur président de la Fondation mais aussi à titre personnel, de découvrir la maison où vécut Victor SCHOELCHER.

Il était accompagné de Monsieur Henri JEAN, directeur de la Mission. Etaient également présents Monsieur Jean-Jacques BROT, préfet des Yvelines et Monsieur Stéphane GRAUVOGEL, sous-préfet des Yvelines.

Comme vous le savez, la Ville de Houilles a décidé de s'engager, très tôt, dans le projet de constitution d'une Fondation nationale pour la mémoire de l'esclavage. Initié par le président HOLLANDE, ce projet a fait l'objet d'un rapport de préfiguration rendu en mars 2017 par Lionel ZINSOU, puis de la création d'une « Mission de la mémoire de l'esclavage, des traites et de leurs abolitions » présidée par Jean-Marc AYRAULT.

La municipalité, qui avait déjà pour projet de créer une structure promouvant la mémoire de l'esclavage et des combats pour l'abolition, s'est associée très en amont de ce projet national, qui répondait à notre philosophie mais avec « force de frappe » et un rayonnement potentiellement décuplés. Et à un coût optimisé pour les Ovillois.

Aussi notre Ville a-t-elle pris contact, dès février 2018, avec la toute nouvelle mission de la mémoire de l'esclavage. Etant ainsi l'une des toutes premières collectivités locales à effectuer cette démarche, la ville de Houilles a pu établir des relations privilégiées avec l'équipe de la Mission.

Trois mois plus tard, en mai 2018, le nouveau président de la République, Emmanuel MACRON, confirmait le projet de Fondation. L'année 2018 a été consacrée à la recherche de financements, qui s'est achevée avec succès, et à l'obtention de la reconnaissance d'utilité publique, validée par le Conseil d'Etat il y a seulement neuf jours.

La création de cette Fondation, qui a vocation à mettre en réseau les acteurs nationaux, voire internationaux, de la mémoire de l'esclavage, est une opportunité exceptionnelle pour la ville de Houilles.

Si le siège de la Fondation se situera pour des raisons symboliques place de la Concorde, à l'Hôtel de la Marine, ancien siège du ministère des Colonies où Victor SCHOELCHER signa le décret d'abolition de 1848, la Fondation ne disposera que d'une surface modeste, insuffisante pour la réalisation concrète d'animations, d'expositions ou de colloques.

Aussi, le projet de création d'un historial dans et autour de l'ancienne maison de Victor SCHOELCHER, à Houilles, unique projet de ce genre en région parisienne, tombe-t-il à point nommé. Et il nous semble important de rechercher une étroite complémentarité entre les deux projets.

La Fondation est par ailleurs susceptible d'avoir des besoins plus spécifiques : l'idée d'un centre de ressources a ainsi été abordée. Le Préfet lui-même a proposé d'organiser une première réunion avec différentes instances.

Si rien n'est acquis à ce stade, la perspective d'accueillir à Houilles une partie des activités de la Fondation nationale de l'esclavage constituerait le meilleur gage de rayonnement pour notre propre historial.

Aussi nous est-il apparu essentiel de ne pas figer notre projet avant de connaître les besoins exacts de la future Fondation en termes d'équipements, afin de rechercher la meilleure complémentarité possible.

L'équipe de la Mission de préfiguration nous a fait savoir qu'elle n'était pas encore en mesure de répondre avec précision à cette question, notamment en l'absence de certitude sur l'ampleur des ressources dont elle disposerait.

La publication imminente du décret portant création de la Fondation, et la mise en place de ses instances, en ce mois d'octobre 2019, devraient nous permettre d'en savoir plus au premier semestre de l'année 2020.

Quoi qu'il en soit, la ville de Houilles peut se targuer d'avoir porté ce projet, qui ne peut qu'apporter des opportunités pour notre projet d'historial, que ce soit en termes de financements d'investissements et, nous l'espérons, en termes de fonctionnement.

C'est pourquoi, par délibération du Conseil Municipal du 10 janvier dernier, avons-nous voté à l'unanimité l'adhésion de notre Ville comme collectivité fondatrice à la future Fondation, moyennant une dotation initiale et définitive de 10 000 €. Ce statut nous permettra de siéger de droit au Conseil des territoires et d'élire un représentant au Conseil d'administration.

Notre Ville rejoint ainsi l'un des buts de la Fondation : celui de rassembler en « réseau » les mémoires en valorisant les héritages culturels, artistiques et humains issus de cette histoire de l'esclavage, des traites et de leurs abolitions, dans toute leur richesse et leur variété.

Cette visite s'est donc inscrite dans le travail réalisé depuis plus de vingt ans par la ville de Houilles pour honorer la mémoire de Victor SCHOELCHER (constitution d'objets pour un fonds municipal, acquisition en 2011 de la demeure ovilleoise où vécut ce grand républicain).

Nous l'avons déjà évoqué, la municipalité souhaite faire de ce lieu unique un historial vivant, à vocation pédagogique. Lieu destiné à devenir le support des combats idéologiques menés par Victor SCHOELCHER.

Et c'est dans le cadre de ce partenariat et de cette collaboration avec la Fondation que la visite de la maison de Victor SCHOELCHER a été organisée. Ce bien devant devenir un lieu reconnu au niveau national, il est normal de ne pas en faire supporter les frais par les seuls Ovilleois, mais ça vous le savez déjà.

-----  
**L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h45**  
-----

**Prochaine séance du Conseil municipal :**  
**Jeudi 21 novembre 2019**  
**Salle Victor Schœlcher**

-----  
**Prochaine séance du Conseil communautaire :**  
**Jeudi 14 novembre 2019**  
**Pôle Chanorier à Croissy-sur-Seine**